

C. PCT 1512

Le 1^{er} juin 2017

Madame,
Monsieur,

La présente circulaire est adressée à votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'administration chargée de l'examen préliminaire international ou d'office désigné ou élu en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle est également adressée aux organisations intergouvernementales intéressées ainsi qu'à certaines organisations non gouvernementales représentant les utilisateurs du système du PCT.

La présente circulaire porte sur la conclusion des consultations, notifiées dans la circulaire C. PCT 1505, concernant les propositions de modification de la norme relative au dépôt et au traitement électroniques des demandes internationales selon le PCT (annexe F des Instructions administratives).

Description des modifications

Les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'annexe F et à ses appendices sont exposées dans les dossiers de propositions de modification suivants (voir http://www.wipo.int/efiling_standard/fr/pfc_files.htm) :

- PCT/EF/PFC 17/001 (Modification de la DTD de la requête pour tenir compte des modifications à apporter au formulaire de requête en vertu de la règle 23*bis* du règlement d'exécution du PCT);
- PCT/EF/PFC 17/002 (Modification des DTD de la requête et des déclarations pour simplifier la coordination entre les parties en ce qui concerne l'établissement des déclarations et de la requête PCT);

- PCT/EF/PFC 17/003 (Modification des DTD de la requête et du corps de la demande en vue d'ajouter un indicateur de dessins en couleur dans la demande); et
- PCT/EF/PFC 17/004 (Modification des DTD du rapport de recherche et de l'opinion écrite pour officialiser les DTD actuellement utilisées dans la production).

Conclusion des consultations

Les consultations prévues à la règle 89.2 du PCT ont été menées conformément à la procédure exposée à la section 2.5 de l'annexe F des Instructions administratives du PCT.

Le Bureau international a examiné les observations reçues et a pris note des observations relatives à la nécessité de mener d'autres consultations sur la mise en œuvre de la solution provisoire concernant les dessins en couleur visés dans le document PCT/EF/PFC 17/003 (Modification des DTD de la requête et du corps de la demande en vue d'ajouter un indicateur à utiliser lorsque des dessins en couleur figurent dans la demande).

En outre, le Bureau international a effectué un certain nombre de mises à jour d'ordre rédactionnel dans les propositions compte tenu des observations reçues et a conclu qu'il n'y avait aucun commentaire prêtant à discussion concernant les propositions. Une version unifiée et révisée de l'appendice I de l'annexe F des Instructions administratives du PCT figure sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante :
http://www.wipo.int/pct/fr/texts/pdf/ai_dtd_12.pdf.

Suite de la procédure

Les modifications de l'annexe F des Instructions administratives du PCT sont promulguées avec effet au 1^{er} juillet 2017.

Hormis lorsque des dispositions transitoires spéciales ont été convenues avec le Bureau international pour les offices récepteurs qui n'étaient pas en mesure d'apporter les modifications dans les délais prescrits, le Bureau international avise les offices récepteurs que les DTD et feuilles de style révisées doivent être installées sur leurs serveurs de dépôt électronique avant le 1^{er} juillet 2017; les offices récepteurs dont le Bureau international héberge les serveurs de dépôt électronique sont informés que le Bureau international effectuera les mises à jour nécessaires sur leurs serveurs.

Les demandes d'informations relatives à la coordination de la mise en œuvre et toutes les autres demandes d'informations doivent être adressées, de préférence par courrier électronique, à M. Peter Waring, chef de la Section de la coopération technique, Division de la coopération internationale du PCT, dont les coordonnées sont les suivantes :
pctidc@wipo.int; tlcp. : (+41 22) 338 7160.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



John Sandage
Vice-directeur général